



Conseil communal
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 31 octobre 2018

sous la Présidence de Monsieur Jean-Denis Briod

Préavis N° 19-2018 Terrain des Boverattes-Est : participation aux coûts de mise en décharge des terres - Crédit demandé : CHF 498'000.00

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 19-2018 du 26 septembre 2018,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à participer aux coûts de mise en décharge des terres polluées au cuivre à hauteur de CHF 450'000.00 ;
2. d'autoriser que la somme à charge de la Ville soit payée par compensation avec le montant de la première redevance jusqu'à concurrence du montant de CHF 450'000.00 ;
3. de prélever le montant de CHF 48'000.00 pour les frais d'honoraires d'ingénieurs et d'avocat sur les disponibilités de la bourse communale.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Le secrétaire

Jean-Denis BRIOD



Bernard MONTAVON

Pully, le 12 avril 2019